



## Harcelement de l'ex de mon ami

-----  
Par Visiteur

Bonjour cela fait plus d'un an qu'il la quitter elle nous harcele par mail et courrier elle traite ses enfant de bran leur, et de morveux, et de sa mère aussi elle le menace de contactée ses enfant. nous avons garder tous ses mail et courrier

-----  
Par Visiteur

Bonjour madame,

Le harcèlement moral n'existe que dans le cadre des relations de travail et non plus dans le cadre de relations privées.

Aussi, si vous désirez porter plainte au pénal, il vous faudra agir sur le fondement de l'injure, de la diffamation ou bien, de l'appel téléphonique malveillant.

La qualification sera choisie en fonction des faits dont vous avez personnellement souffert.

Si madame vous insulte: Plainte pour injure.

Si madame vous téléphone dans le but de vous nuire: Plainte pour appel téléphonique malveillant.

Cela dit, il n'existe aucun moyen pour empêcher à un "con" d'être ce qu'il est.

Bien cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

-----  
Par Visiteur

Merci de votre réponse bonne journee